

Les Co-Présidents



Co-Président ADS Haut-de-France

Fabien DHAINAUT
CAISSE D'ÉPARGNE HAUTS DE FRANCE



Président ADS Rhône-Alpes

Marc VIETHEN
CHARLES RIVER



Président ADS Ile-de-France & Normandie
Laurent ALLAIS
BRED BANQUE POPULAIRE



Président ADS Sud-Est
Christophe CARMINATI
ORTEC



Co-président ADS Francophone Connecté
Grégoire CARUHEL
CENTER PARCS



Président ADS Grand-Est
Philippe CHAISE



Co-président ADS Pays de la Loire
Olivier ELIE
BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST



Co-président ADS Haut-de-France
Serge FAUCHOIS
CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE



Co-président ADS Riviera
Laurent FERRARI
IBM FRANCE



Co-président ADS Occitanie
David GAILLARD
THALES ALENIA SPACE



Président ADS Pays de la Loire
Philippe LE FALHER
RTE



Co-président ADS Riviera
Laurent MASSÉ
THALES ALENIA SPACE



Président ADS Nouvelle-Aquitaine & Pyrénées Atlantiques
Philippe SERVANT
ACADEMIE DE BORDEAUX



Co-président ADS Occitanie
Vincent VIDAL
SAFRAN SA

Le collège national

- Est composé de l'ensemble des présidents et co-présidents des clubs Agora des Directeurs de la sécurité. Les co-présidents du Collège national sont élus pour trois ans. Ils peuvent être reconduits dans leurs fonctions.
- Est informé et consulté par l'équipe Agora Managers au sujet des stratégies globales de développement de la communauté, de partenariat, de communication, mais également pour tout ce qui concerne la vie de la communauté (chartes, membres....)
- Représente la communauté lors de rendez-vous pris avec des institutionnels; il défend la profession et met tout en œuvre pour affirmer le rôle essentiel du Directeur sécurité-sûreté. Il est force de proposition quant à d'éventuelles orientations, actions à définir et conduire.

Les co-présidents du collège national

- Sont associés aux réflexions, en amont, avant consultation des autres membres du collège national. Ils sont régulièrement sollicités pour des prises de parole, des interviews, ou des rendez-vous éventuels auprès d'institutionnels. Ils auront préalablement obtenu l'accord de leur société*. Tous les trois ans, il est proposé de nommer de nouveaux co-présidents ou de renouveler ceux existants.
- *Toute disconvenue à ce dispositif rend caduque la prise de parole et la prise de fonction.*

Les Présidents ou coprésidents des Clubs Agora des Directeurs Sécurité-Sûreté

- Sont élus pour trois ans par les membres du Comité de pilotage, eux même nommés pour trois années, reconductibles.

Les membres du Comité de Pilotage

- Sont obligatoirement issus des membres actifs (présents à plus de 50% des rdvs), adhérant à la communauté depuis 3 ans minimum. A l'issue de ces trois années, un appel à candidature est lancé. Les membres peuvent, s'ils le souhaitent, se représenter. Si d'autres membres, adhérents depuis plus de trois ans, souhaitent également candidater, ils le peuvent. Pour ce faire, une communication est réalisée en amont à l'ensemble du club, en rappelant les règles. Une fois que le comité de pilotage est constitué (modification des membres, voire renouvellement dans certains cas), le Président ou les coprésidents est (sont) nommé(s) par ce nouveau comité de pilotage du club constitué (majorité demandée lors de l'élection)
- Les représentants des membres du club sont force de proposition et garants de la qualité des productions (rendez-vous). Tout membre du comité de pilotage doit participer activement aux réflexions/réunions de préparation... Il joue également, régulièrement, un rôle d'ambassadeur et de cooptation, tant au niveau de membres que partenaires.

Les Membres actifs sont obligatoirement

- Directeurs Sécurité/sûreté d'une organisation de plus de 500 salariés pour le Club Ile-de-France et de plus de 250 Salariés pour les autres clubs. La validation des candidatures par le Comité de Pilotage, après analyse des dossiers, se fait à la « majorité ». Pour ceux exerçant ce métier dans une entreprise inférieure à 250 Salariés et présentant une valeur ajoutée pour le Club : ils seront acceptés à la seule condition que leur dossier de candidature soit validé à l'unanimité par le Comité de Pilotage.

« Tout représentant institutionnel invité au sein d'un club de la communauté Agora Directeurs Sécurité-Sûreté doit occuper une fonction en cohérence avec les attendus du comité, en particulier disposer des compétences et d'un pouvoir décisionnaire permettant de contribuer utilement aux travaux. »